

19 rue de la Haye  
BP 90073  
67013 Strasbourg Cedex

 **Tél :** 03 88 99 38 28  
**Fax :** 0388 99 09 01  
 **Mail - Site :**  
ur.alsace@cftc-67.fr  
www.cftc-alsace.fr

 **Contact :** Nadia WALTER  
(Assistante de direction)



## Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens - Alsace

En 1919, les syndicats chrétiens sentent la nécessité d'une coordination. Ils décident de créer la CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens. Elle fait partie des cinq syndicats de salariés considérés comme représentatifs par l'État. Avec 132 000 adhérents, la CFTC obtient 9,7% aux élections prud'homales de novembre 2002. La CFTC compte aujourd'hui 1 145 syndicats regroupés en 16 fédérations professionnelles (commerce-services-forces de vente, enseignement privé, métallurgie, collectivités territoriales, transports, télécoms, banques...). La CFTC est divisée en 22 unions régionales, 100 départementales et 249 unions locales.

### → Missions générales

- ▶ L'Union Régionale CFTC d'Alsace a pour missions :
  - De définir les propositions de la CFTC pour la Région dans le domaine économique et social.
  - De représenter la CFTC sur le plan interprofessionnel auprès des autorités, instances et organismes publics ou privés régionaux et transfrontaliers.
  - De procéder aux désignations de ces représentants.
  - De définir dans le cadre de la politique confédérale, une politique régionale de formation syndicale, de la mettre en œuvre en coordonnant les actions de la formation des 2 unions départementales.
  - Dans le domaine de la communication, de définir et de mettre en œuvre une politique globale régionale, de relayer les actions confédérales et le cas échéants, fédérales.
  - De mettre en place tout service d'intérêt commun en lien avec les 2 Unions Départementales.
- ▶ Une exigence de justice pour tous et en particulier pour les plus fragiles.

### → Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation

### → Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
  - ▶ Informer généralement sur les discriminations
  - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
  - ▶ Orienter vers la structure (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
  - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou pour une action en justice (par exemple : recours au Conseil des prud'hommes)
- ▶ **Proposer une médiation sociale** entre les personnes et l'employeur mis en cause pour
  - ▶ nouer un dialogue
  - ▶ trouver une solution alternative avant l'action en justice

▶ rappeler la loi à l'employeur

- ▶ **Accompagner juridiquement** (réservé aux adhérents de la CFTC)
  - ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, HALDE, inspection du travail, procureur de la république ...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en terme de droits, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier (par une activité d'écrivain public ou par l'orientation vers des écrivains publics
  - ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour rassembler les preuves (par exemple : témoignage, certificats...)
  - ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)
  - ▶ Assister et représenter en justice devant le Conseil des prud'hommes
  - ▶ Se constituer partie civile au côté de la victime au nom du syndicat
  - ▶ Saisir la Halde au nom du syndicat

### → Zone géographique d'intervention

- ▶ Alsace

### → Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public pour une information, un conseil, une orientation
- ▶ Les salariés adhérents à la CFTC pour le suivi juridique et la représentation en justice

### → Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone
- ▶ Par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Les salariés peuvent également prendre contact par l'intermédiaire des sections syndicales présentes dans les bassins d'emploi
- ▶ Permanences à Wissembourg, Haguenau, Molsheim, Sélestat, Saverne, Altkirch – St Louis, Cernay, Colmar, Guebwiller, Mulhouse, St Amarin, selon les horaires communiqués par les Unions Départementales

### → A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite
- ▶ Adhésion en cas de suivi juridique du dossier et /ou de représentation du plaignant

### → Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Organisation d'un colloque sur l'égalité professionnelle avec information sur la création et le rôle de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité).
- ▶ Création d'outils (fiches d'information) visant la lutte contre les discriminations et l'égalité homme / femme dans le monde du travail.